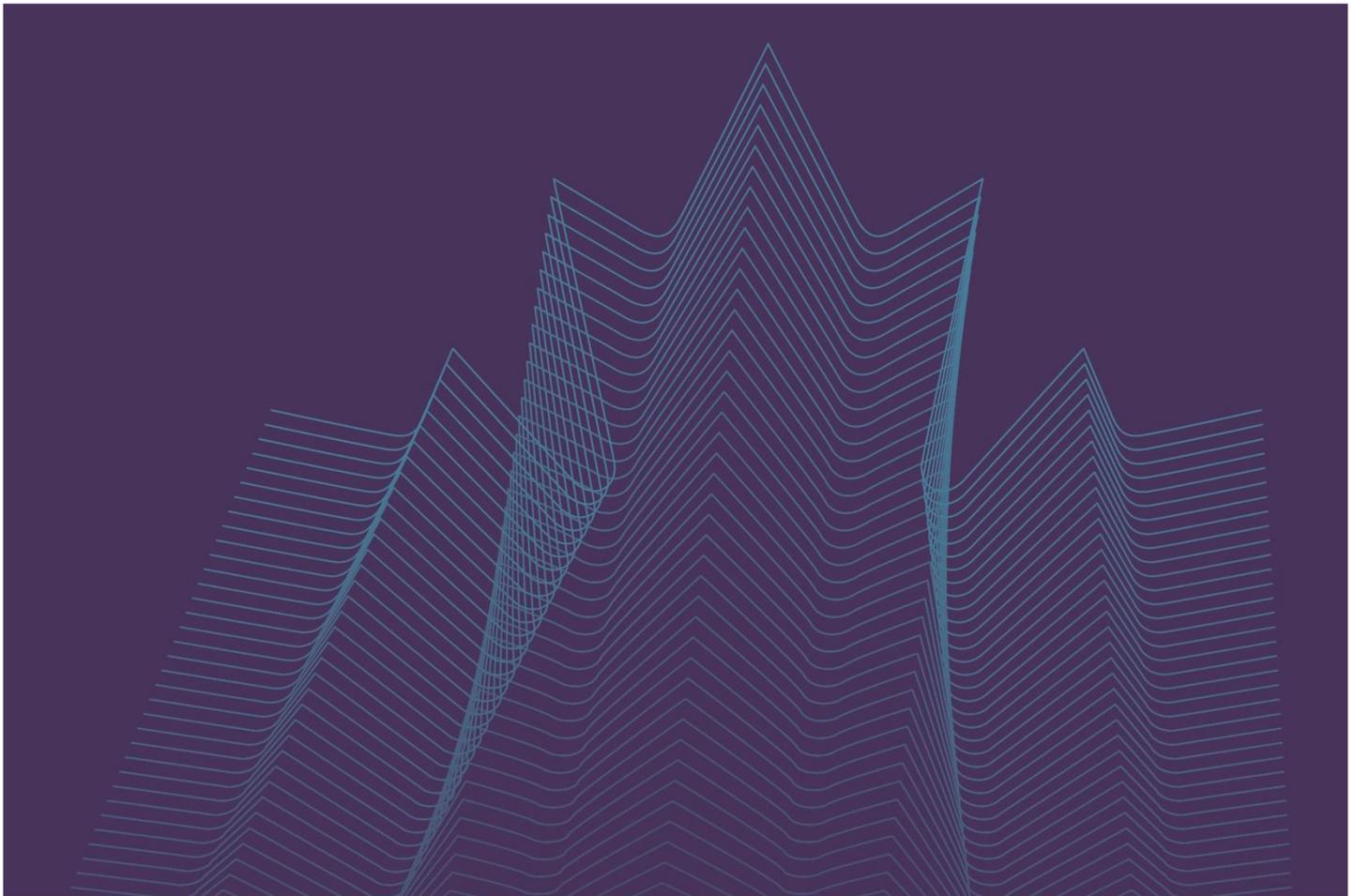




Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice financier 2023-2024. Il a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la [Directive du Conseil du Trésor sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs et objectifs

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) a été créée le 1er avril 2004, lors de l'entrée en vigueur des dispositions de la partie IV de la [Loi sur la modernisation de la fonction publique](#). L'École est un établissement public du portefeuille du Conseil du Trésor, et dont la mission est énoncée dans la [Loi sur l'École de la fonction publique du Canada](#).

Une description sommaire des programmes de l'École se trouve dans le [Plan ministériel 2023-2024](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'École accordées par le Parlement et celles utilisées par l'École, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2023-2024. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, [l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'École utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore assujettis à une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière

L'École a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées pour les dépenses de programmes qui sont payées par les fonds du Trésor. De plus, l'École a des autorisations législatives pour les

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023

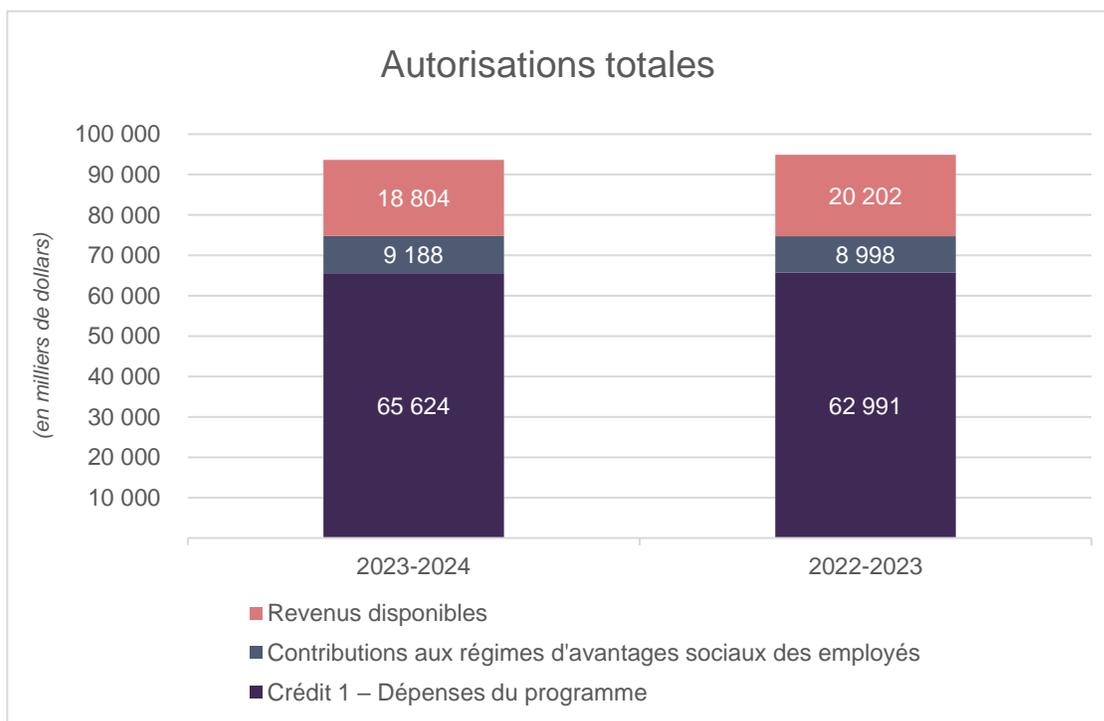
contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ainsi qu'une autorisation législative pour les revenus disponibles.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 Autorisations totales pour l'exercice 2023–2024

Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2023-2024 s'élève à 93,6 millions de dollars, dont 65,6 millions de dollars en autorisations votées et 28,0 millions de dollars en financement législatif. Les autorisations législatives de l'exercice 2023-2024 comprennent 11,2 millions de dollars de revenus disponibles prévus, 7,6 millions de dollars de revenus disponibles reportés de l'exercice précédent en vertu des dispositions du paragraphe 18 (2) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, et 9,2 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Le total des autorisations disponibles pour 2023-2024 a diminué de 1,3 millions de dollars ou 1 % par rapport aux 94,9 millions de dollars disponibles pour l'exercice 2022-2023. L'écart est principalement attribuable à une diminution de 2,7 millions de dollars au niveau des revenus disponibles reportés de l'exercice précédent et de 0,1 million de dollars pour les crédits votés, compensée par une augmentation et 0,2 million de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés et de 1,3 millions de dollars liés au décalage dans la perception des revenus.



2.2 Dépenses prévues pour l'exercice 2023–2024

L'École prévoit des dépenses de 93,6 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024, dont 79,0 millions de dollars pour les salaires et avantages sociaux et 14,6 millions de dollars pour le fonctionnement et l'entretien.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023

Comparativement au même trimestre l'an dernier, il s'agit d'une diminution de 1,3 million de dollars, principalement due à une baisse de 1,5 million de dollars en personnel et de 1,1 million de dollars en services professionnels et spéciaux, particulièrement attribuable au recentrage des dépenses publiques, compensée par une augmentation de 1,3 million de dollars liée à la relocalisation des bureaux à Toronto.

2.3 Dépenses pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023

Comparativement au même trimestre l'an dernier, les dépenses globales ont légèrement diminué de 0,2 million de dollars (19,7 millions de dollars contre 19,9 millions de dollars), principalement en raison des :

- Services professionnels et spéciaux : une diminution de 1,5 million de dollars liée principalement à un écart temporel dans le paiement des services informatiques à Services partagés Canada et à une réduction des consultants en formation.
- Autres codes d'articles : une légère diminution de 0,2 million de dollars.

Compensée par :

- Autres subventions et paiements : une augmentation de 1,5 million de dollars liée à un écart temporel dans les recouvrements de dépenses auprès des autres ministères.

2.4 Cumul des dépenses au 30 septembre 2023

Comparativement aux dépenses cumulées de l'exercice précédent, les dépenses globales ont diminué de 1,0 million de dollars (38,7 millions de dollars contre 39,7 millions de dollars), ce qui correspond principalement aux écarts associés aux :

- Services professionnels et spéciaux : une diminution de 1,7 million de dollars, principalement liée à un écart temporel dans le paiement des services informatiques à Services partagés Canada et à une réduction des consultants en formation.

Compensée par :

- Personnel : une augmentation de 0,7 million de dollars principalement attribuable à l'augmentation des salaires et aux rétro-paiements salariaux liés aux conventions collectives signées.

3. Risques et incertitudes

Afin de pouvoir atteindre ses objectifs, l'École doit offrir des produits d'apprentissage pertinents et de qualité, disposer de la technologie nécessaire pour pouvoir le faire et être en mesure de s'adapter aux priorités changeantes et aux besoins d'apprentissage. L'École gère ses ressources financières avec prudence afin d'y parvenir.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 6 juillet 2023, la Gouverneure générale en conseil, sur recommandation du premier ministre, a annoncé le renouvellement de Taki Sarantakis comme président de l'École de la fonction publique du Canada pour une période de cinq ans, à compter du 9 juillet 2023.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par

(version originale signée)

Nathalie Laviades-Jodoin
Présidente par intérimaire

16 novembre 2023

Date

(version originale signée)

Wendy Bullion-Winters
Dirigeant principal des finances

15 novembre 2023

Date

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	65 624	17 383	34 118
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 188	2 297	4 594
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	18 804	-	-
AUTORISATIONS TOTALES	93 616	19 680	38 712

(en milliers de dollars)	Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	65 730	9 626	26 706
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 998	2 597	5 368
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	20 202	7 617	7 617
AUTORISATIONS TOTALES	94 930	19 840	39 691

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	79 013	19 533	38 264	80 548	20 116	37 512
Transports et communications	818	159	301	908	77	110
Information	559	364	444	919	161	245
Services professionnels et spéciaux	7 066	1 212	2 310	8 204	2 678	3 994
Location	5 953	1 188	1 855	5 787	962	1 586
Services de réparation et d'entretien	340	16	21	326	2	3
Services publics, fournitures et approvisionnements	227	18	24	197	9	21
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	1 358	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 320	414	786	1 029	593	876
Autres subventions et paiements	(2 988)	(3 224)	(5 293)	(2 988)	(4 758)	(4 656)
DÉPENSES BUDGÉTAIRES TOTALES	93 616	19 680	38 712	94 930	19 840	39 691

* Conformément aux normes de rapport du gouvernement du Canada, les dépenses prévues ne peuvent pas dépasser les autorisations totales.